

Une grande biodiversité s'y trouve

Bien que le territoire de la rive sud du lac Saint-Louis soit majoritairement urbanisé et voué à l'agriculture, les milieux naturels abritent une riche biodiversité faunique et floristique, notamment des espèces en situation précaire. En effet, plus d'une cinquantaine d'espèces de poissons dont plusieurs espèces en péril telles que l'anguille d'Amérique et l'esturgeon jaune y vivent. La rainette faux-grillon de l'Ouest, la tortue géographique, le petit blongios et la guifette noire sont également d'autres exemples d'espèces à statut précaire présentes dans cet écosystème

Une connectivité des milieux naturels, un atout pour le territoire

Les milieux naturels de la rive sud du lac Saint-Louis sont d'une grande importance pour la faune. Citons en exemple le Refuge faunique Marguerite-D'Youville ainsi que la réserve nationale de la faune et le refuge d'oiseaux migrateurs des Îles-de-la-paix qui sont tous reconnus pour être des sites abritant une riche biodiversité. Préserver les milieux naturels encore existants aux alentours de ces sites et restaurer la connectivité entre eux assurerait



CORRIDORS FAUNIQUES

un corridor de déplacement sécuritaire pour la faune. Cette connectivité leur permet d'accéder à différents habitats qui répondent à leurs besoins de base (se nourrir, s'abriter et se reproduire) et permet également de briser l'isolement des populations.

RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST

ESTURGEON JAUNE

TORTUE GÉOGRAPHIQUE

Qu'est-ce qui menace ces écosystèmes ?

Bien qu'il existe quelques zones déjà sous conservation, il est important de porter une attention aux milieux naturels adjacents de ces zones ainsi que des menaces directes et indirectes qui peuvent détériorer la qualité des habitats fauniques.

■ Les travaux de drainage ont causé des torts considérables sur l'habitat aquatique et le phénomène de déboisement va en s'accroissant. La conséquence principale de ce déboisement est que le couvert forestier devient morcelé. C'est ce qu'on appelle la **fragmentation forestière**.



DÉFORESTATION

■ La présence de **bandes riveraines insuffisantes**, l'érosion des sols, les pesticides et les contaminants provenant des industries sont tous des éléments qui détériorent la qualité de l'eau. Cela a des conséquences non négligeables sur la faune aquatique de la rive sud du lac Saint-Louis



BANDES RIVERAINES INSUFFISANTES

■ La propagation des **espèces exotiques envahissantes** est également une autre menace présente au sein des écosystèmes du lac Saint-Louis. En effet, la présence de ces espèces exotiques affecte nos espèces indigènes en exerçant une compétition directe pour l'espace, l'habitat, la nourriture ou encore altère l'habitat d'origine.



GOBIE À TACHES NOIRES

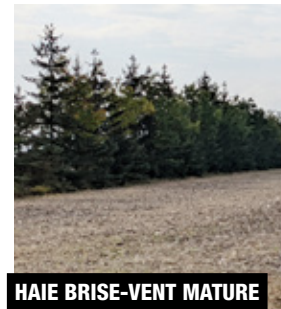
ROSEAU COMMUN

Voici ce que vous pouvez faire pour contrer ses menaces:

■ **Conservez et protégez vos milieux forestiers, humides riverains et aquatiques**

■ **Conservez ou reconstituez la rive en plantant des arbres, des arbustes et des plantes indigènes sur une largeur minimale de 10 mètres.**

■ **Aménagez une haie brise-vent pour relier les friches, les boisés et les rives.**



HAIE BRISE-VENT MATURE

■ **Optez pour la lutte biologique ou réduisez au minimum l'utilisation de pesticides en utilisant des moyens écologiques.**

■ **Contactez Ambioterra, nous vous conseillerons sur les meilleures pratiques de conservation de vos milieux naturels et de protection des rives à adopter.**

Quels sont les moyens pour conserver les milieux naturels en terrain privé ?

Certaines options nécessitent un engagement légal, alors que d'autres non. Par exemple, la signature d'une déclaration d'intention n'a pas d'implication légale, ce n'est qu'un engagement moral. Cependant, si le propriétaire désire aller plus loin dans la conservation de son joyau naturel, il existe d'autres moyens de garantir sa protection, et ce, à différents degrés. Certains d'entre eux permettent au propriétaire d'être exempté de taxes foncières ainsi que d'obtenir une réduction de l'impôt. Voici un tableau qui résume les différentes options de conservation.

OPTIONS DE CONSERVATION	VOUS DEMEUREZ PROPRIÉTAIRE	AVANTAGES FINANCIERS / FISCAUX	ENTENTE LÉGALE	DESCRIPTION
Déclaration d'intention	Oui	Non	Non	Engagement moral qui repose sur son honneur, par lequel il manifeste le souhait de conserver les attraits naturels de sa propriété
Entente de gestion, d'aménagement et de mise en valeur	Oui	Non	Non	Engagement moral d'un propriétaire qui repose sur son honneur, par lequel il manifeste le souhait de conserver les attraits naturels de sa propriété
Contrat de louage (ou bail)	Oui	Non	Oui	La terre est louée à un organisme de conservation, à un producteur agricole ou forestier pendant un nombre déterminé d'années, sous réserve de restriction quant à son utilisation
Prêt à usage	Oui	Non	Oui	La terre est louée gratuitement à un organisme de conservation, à un producteur agricole ou forestier pendant un nombre déterminé d'années, sous réserve de restriction quant à son utilisation
Convention entre propriétaires	Oui	Non	Possible	Engagement entre voisins où ceux-ci s'entendent sur une gestion durable de leurs terres. Le tout peut se faire avec un organisme de conservation ou seulement entre voisins. Une entente légale peut être signée pour assurer la continuité de l'entente dans le futur, mais ce n'est pas obligatoire.
Servitude de conservation	Oui	Possible	Oui	Entente conclue entre un propriétaire et un organisme de conservation où le propriétaire renonce à faire chez lui des activités dommageables pour l'environnement
Fiducie d'utilité sociale environnementale FUSE	Non	Oui	Possible	Une fiducie est un acte juridique par lequel une personne affecte un bien (fond de terre, sommes d'argent ou patrimoine) à une fin particulière. Si c'est un fond de terre qui est affecté à un usage X, on va appeler cette fiducie une fiducie foncière. Si c'est une terre vouée à la conservation, c'est une fiducie d'utilité sociale environnementale
Vente	Non	Possible	Oui	Un propriétaire vend sa propriété (souvent à rabais) à un organisme de conservation
Donation	Non	Possible	Oui	Le propriétaire donne sa propriété à un organisme de conservation (don écologique-déduction d'impôts)
Réserve naturelle	Oui	Oui	Oui	Entente entre le propriétaire et le gouvernement du Québec. Celui-ci s'engage à protéger les attraits naturels de sa propriété en vertu de la loi sur la conservation du patrimoine naturel



624 Notre-Dame, local 31
St-Chrysostome (Qc) J0S 1R0
450-637-8585

info@ambioterra.org
www.ambioterra.org



Fondation
de la faune
du Québec



Rédaction : Julie Tremblay, écologiste
Révision : Priscilla Gareau, biologiste Ph. D. Env.

Infographie : DanyLyne Dallaire

Photos : Ambioterra, Sylvain Castonguay,
Sébastien Rouleau, Réal Filion

Imprimé sur papier 100% recyclé post-consommation